

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 71 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 2 classes provisoires et de blocs sanitaires types «Portakabin» au collège de Grand-Champ.

Gland, le 9 avril 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 71/2020 composée de :

Girardet Michel	PLR, 1 ^{er} membre et rapporteur
Bertherin Sébastien	GdG
Bringolf Pierre-Alain	GDG
Schildböck Rupert	PS-Les Verts-POP
Wegmann Patrick	UDC

s'est réunie en visioconférence le mardi 7 avril à 17 heures, une première dans les annales de la commune de Gland.

Se sont joints à cette visioconférence Madame Christine Girod, municipale de l'accueil, enfance, jeunesse et écoles, Monsieur Thierry Genoud, municipal des bâtiments et urbanisme et Monsieur Eric Cusin, technicien au SBU .

Remerciements

Malgré la particularité de cette procédure, les membres de la Commission ont pu obtenir toutes les informations et réponses à leurs questions et remercient les personnes précitées.

Préambule

Ce préavis aurait dû être déposé et faire l'objet d'une première lecture lors du conseil communal du 26 mars 2020, annulé pour les raisons que nous connaissons tous. En date du jeudi 2 avril chaque conseillère et conseiller a été personnellement informé de la demande de la municipalité que le conseil communal se prononce sur ce préavis sans se réunir considérant le caractère urgent de celui-ci.

Exposé

La Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) est très consommatrice en classes en raison des cours à options qui sont donnés par groupes. De plus l'augmentation constante de la population glandoise nécessite également la mise à disposition de nouvelles classes. A cet effet le tableau annexé démontre les évolutions de 2007 à 2019 de la population glandoise, du nombre d'élèves et de classes. Pour répondre également à la question sur le besoin, ledit tableau nous donne une projection sur ces trois thèmes pour la période 2020 à 2026. Malgré divers arrangements pour récupérer des classes, la capacité maximum est atteinte et il en manquera dès le mois d'août prochain. Le but de ce préavis est

donc d'y répondre rapidement de manière que deux nouvelles salles soient opérationnelles à cette date.

La commission s'est posée la question s'il n'y avait pas eu un manque d'anticipation dans les constructions de bâtiments scolaires. Pour ce qui est de l'immédiat il était apparu dans un 1^{er} temps que le nombre de classes actuelles suffirait au-moins pour la rentrée scolaire 2020. Finalement ce ne sera pas le cas. D'autre part et à la décharge de la Municipalité, il faut bien admettre qu'au cours de ces dernières années, la commune n'est pas restée les bras croisés si l'on considère les nombreuses réalisations effectuées (UAPE, agrandissement de Perrerets, aménagement de classes en tableaux numériques notamment) nécessitant des investissements financiers et en ressources humaines conséquents.

Néanmoins, Monsieur Genoud a présenté à la commission diverses études et réflexions pour d'importantes extensions tant à Mauverney qu'à Grand-Champs. Celles-ci se feront par étapes dans un timing allant jusqu'à 2026-2028 pour la première, voire 2030 ou plus pour une deuxième extension à Grand-Champs.

Le choix du bâtiment du WWF pour y aménager des classes ne peut être retenu en l'état actuel des négociations.

Concernant l'aménagement de tableaux numériques, la question s'est posée mais il est apparu qu'il n'y avait pas absolue nécessité. Ces classes seront affectées à des activités pour lesquelles des tableaux numériques ne sont pas indispensables. Le caractère temporaire de ces classes a aussi joué un rôle dans cette décision.

Pour ce qui est de la surcapacité au niveau primaire, cette option n'a pas été retenue. Mélanger des enseignements différents sur le même site poserait des problèmes de gestion (Direction différente par exemple) ou de fonctionnement (heures de cours pas identiques).

Au sujet de l'emplacement des Portakabin, diverses options ont été étudiées (préau, emplacement de la patinoire temporaire par exemple). Finalement il en est ressorti que celui qui a été défini (voir plan en annexe du préavis) est le plus judicieux et celui qui sera le mieux adapté pour les divers raccordements tels que eaux claires/eaux usées et électricité.

La possibilité d'utiliser les locaux existants à l'ancienne école de la Dôle a été étudiée mais pas retenue en raison de l'éloignement des collèges/écoles ou mise aux normes des locaux notamment.

La question de la mutualisation de locaux avec certaines structures parascolaires (par ex. UAPE, Pause Déj) a été posée afin d'envisager un partage et y effectuer des aménagements permettant également d'y donner des cours. Malgré le fait que ces structures parascolaires soient théoriquement exploitées à des moments situés hors des horaires d'enseignement leur affectation à de nouvelles activités scolaires poserait de trop nombreux problèmes d'organisation et cette solution n'a donc pas été retenue.

Par rapport au coût il importe de relever que celui du mobilier (2x chf 70'000.-) n'est pas à fond perdu puisqu'il pourra être utilisé dans les classes faisant l'objet des futurs agrandissements, la durée de vie normale du mobilier étant escomptée à 20 – 25 ans. De plus pour les achats récents et ultérieurs un accent est mis sur la question de durabilité afin de pouvoir utiliser des moyens en interne (concierges) pour effectuer les réparations suite à leur usure et aux déprédations.

D'autre part la commission a été informée que c'est la même société qui livrera les Portakabin de Grand-Champs que celle qui les a fournis à Perrerets. Cela devrait en réduire le coût puisqu'un transfert entre les deux lieux est possible. Néanmoins la situation actuelle ne permet pas d'être sûr si le timing entre la fin des travaux à Perrerets et la pose à Grand-Champ pourra être garanti.

Conclusions

Tout en étant conscient que le mode de fonctionnement d'une telle procédure ne permet pas un véritable débat (discussion au sein des groupes, première lecture, débat en séance plénière) la commission est convaincue de l'urgence de ce préavis.

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 71/2020 et de prendre les décisions suivantes :

- I. Accepter le préavis municipal no 71/2020.
- II. Accorder le crédit de CHF 557'500.- - et autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.
- III. Autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 557'500.- -.

Signatures des membres de la Commission

Girardet Michel, 1 ^{er} membre et rapporteur
Bertherin Sébastien
Bringolf Pierre-Alain
Schildböck Rupert
Wegmann Patrick